



Système National
d'Enregistrement
de la demande
de logement social

Club des Éditeurs du SNE

Le 7 novembre 2024



Ce symbole indique un élément modifié ou ajouté après la présentation.

Sommaire

1. Avancement du chantier GetDemandeMouvement (GDM alias Dispatching v2)
2. Déploiement du reporting 3DS dans le SNE transactionnel
3. Déploiement de DRM

Avancement du chantier GetDemandeMouvement

alias GDM
alias Dispatching v2

RAPPEL des objectifs



Pouvoir disposer en temps réel de l'intégralité de la demande et mieux piloter la **gestion partagée** au niveau national.

Synthèse des besoins :

1

Disposer de l'ensemble des demandes synchronisées avec le SNE dans l'état le plus récent possible

2

Pouvoir modifier les demandes de façon sécurisée en s'assurant de travailler sur la version la plus récente de la DLS

3

Disposer d'une **information complète** comprenant le contenu de la demande et les informations de la gestion partagée, le caractère prioritaire et la qualification DALO, les quartiles, la cotation, les priorités locales

4

Disposer d'**outils de pilotage du partage des données** et ainsi garantir la fiabilité de la base de données nationale

5

Moderniser les modalités techniques du dispatching

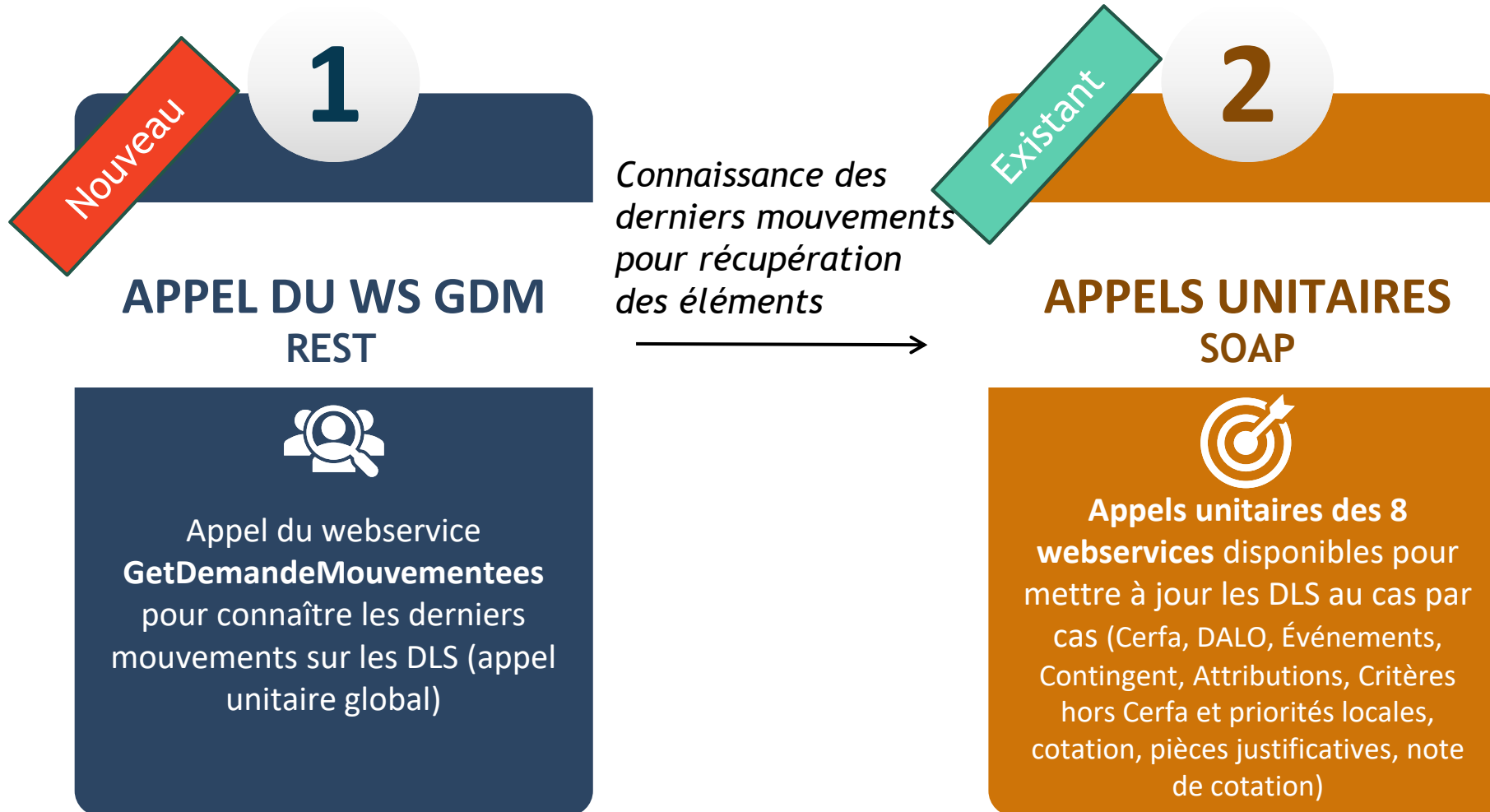


Evolution



Mise en place d'un **webservice de récupération de la liste des numéros des DLS mouvementées** pour les guichets

RAPPEL - Les pratiques à venir : typologie d'usage des webservices existants



Le déploiement du pilote

Détaillé diapositives 11 et suivantes



Après adaptation de GDM (SNE)



Après obtention du réplica BDD



Après monitoring des performances



Après API Manager



SNE_Contrat_interface_GDM 13.23 - 20240708



Diffusion du contrat d'interface YAML à tous les éditeurs



Dès maintenant sur le site des pros : <https://sne.info.application.logement.gouv.fr/documentation-generale>

Cohabitation avec l'ancien dispatching

Nouveau contrat d'interface

SNE_Contrat_interface_GDM 13.23 - 20240708

Paramètre	Type	Occurrence	Description
Depuis	Date et heure	1	Date/heure des mouvements à partir de laquelle les demandes mouvementées sont récupérées.
Jusque	Date et heure	[0,1]	Date/heure des mouvements au-delà de laquelle les demandes mouvementées NE sont PAS récupérées.
Departements	Code INSEE	[0,n]	Code INSEE des départements sur lesquels les demandes mouvementées sont récupérées (demandes qui possèdent au moins une localisation souhaitée présente dans ces départements)
Communes	Code INSEE	[0,n]	Code INSEE des communes sur lesquelles les demandes mouvementées sont récupérées (demandes qui possèdent au moins une localisation souhaitée comprise dans ce(s) commune(s))
Guichets exclus	Code guichet	[0,n]	Code des guichets à exclure de la récupération des demandes mouvementées
Prochain curseur	Alphanumérique	[0,1]	Curseur utilisé lors de la pagination des demandes mouvementées

WS REST : état des lieux

Après de nombreux ateliers, organisés régulièrement, avec les éditeurs pilotes, avec une communication régulière auprès de tous les éditeurs lors des différents clubs, nous pouvons partager l'état des lieux suivant :

Ce jour, le 7 novembre 2024, GDM est :

- ▶ Stable
- ▶ Performant
- ▶ Moderne
- ▶ Fiable
- ▶ Éprouvé par les éditeurs pilotes

Conclusion, une généralisation de l'usage de GDM est désormais possible

WS SOAP : Chiffres et performances

Au mois de juin, ces 3 guichets représentaient 50% des appels au SNE :

	A	B	C	D
1	Code	Guichet	Nombre d'appel pour le mois de juin	Pourcentage des appels
2	10124		9 654 564	30%
3	59801		4 487 168	14%
4	10164		3 301 177	10%

Dans le détail :

Le guichet « 10124 » a récupéré 9.6 millions de demandes sur le mois de juin grâce au WS « getDemandeLogement ».

Ce guichet récupère jusqu'à 1 021 demandes à la minute.

Plus de **60 000 demandes par heure** (le 1^{er} juin, entre 9h et 10h, c'est 85 000 demandes qui ont été récupérées).

Conclusion :

Les statistiques montrent que le SNE est capable de traiter jusqu'à **500 000 appels à « getDemandeLogement » par heure.**

Engagements à respecter SOAP et REST

REST (1^{ère} séquence d'appels)

- ▶ Fréquence d'appels :
 - ▶ Au moins de 2 à 3 appels par jour
 - ▶ Au maximum un appel par heure
- ▶ **Profondeur** maximale des données inférieure ou égale à **une semaine**

SOAP (2^{nde} séquence d'appels, à la suite des appels REST)

- ▶ Mettre en œuvre la parallélisation des appels aux WS unitaires existants
 - ▶ $\geq 1\ 000$ demandes, il faut mettre en œuvre la parallélisation
 - ▶ Pas plus de 4 appels (threads) en parallèle

Avec ces règles, estimation des performances attendues :
16 minutes pour récupérer jusqu'à 2 000 demandes.
(estimation basée sur les observations du plus critique des créneaux horaires observés jusqu'ici : le mardi 2 juillet à entre 10 et 11:00)

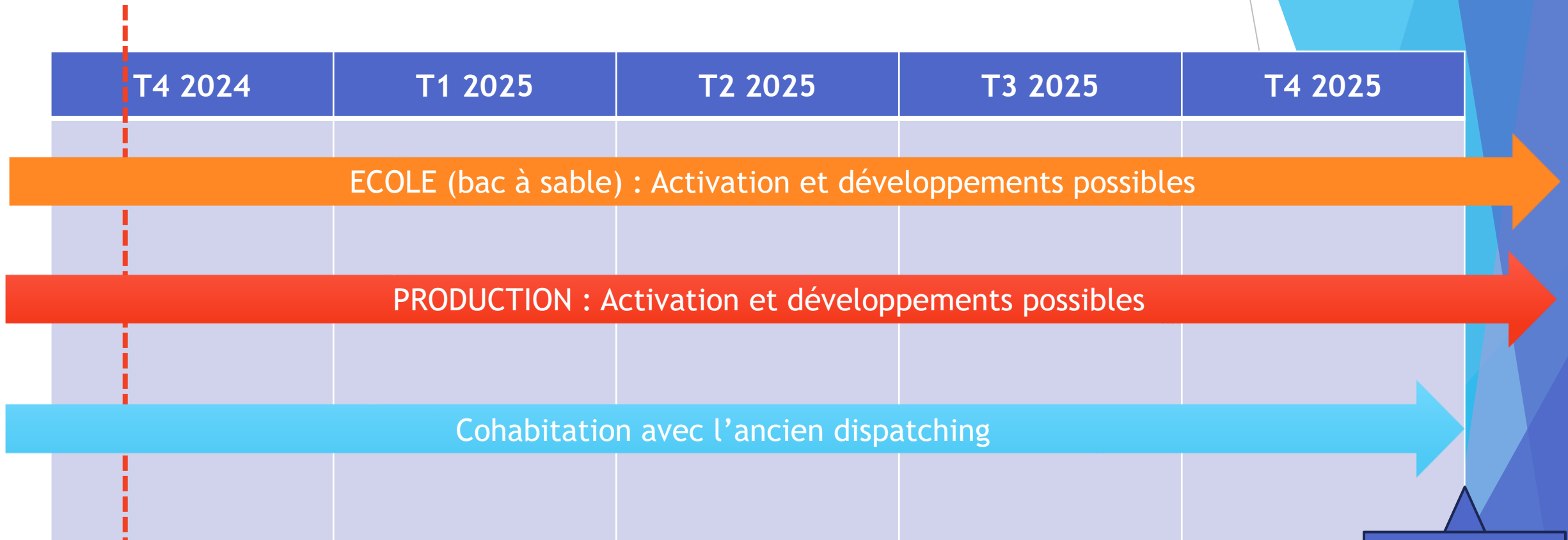


Processus de généralisation

GDM sera activé par défaut en PROD et en ÉCOLE pour tous les guichets.

- ▶ Le GIP SNE procédera à la vérification régulière
 - ▶ Du respect des bonnes pratiques
 - ▶ Des performances acceptables pour tous
- ▶ En cas de dégradations des performances ou de non-respect des bonnes pratiques, le GIP SNE se réserve le droit de :
 - ▶ Désactiver temporairement une habilitation existante
 - ▶ Suspendre le processus de généralisation
- ▶ Le GIP SNE s'engage à communiquer, aussi régulièrement que possible – au plus tard lors des Clubs des Éditeurs, sur l'avancement de la généralisation de l'usage GDM, en termes qualitatifs, quantitatifs et calendaires.

Phase de généralisation



Arrêt du service dispatching v1

Pour l'ECOLE ou la PROD,
une demande à l'assistance nationale du SNE :
<https://gipsne.atlassian.net/servicedesk/>

Chantiers à venir

- ▶ URLs dédiées aux WS SOAP pour les utilisateurs de GDM (à valider)
- ▶ Optimisation : permettre l'arrêt du dispatching v1 par guichet
- ▶ Rapatriement
Étude en cours : à ce stade 3 nouveaux WS sont envisagés :
 1. Faire une *demande de rapatriement*
 2. Consulter la *progression* de la génération d'une demande de rapatriement
 3. *Télécharger* le résultat du rapatriement
(resterait au format XML mais un seul fichier, les données de toutes les entités)
- ▶ Migration WS SOAP vers REST, par vague
 - ▶ getDemandeLogement
(avec mode **ensembliste** pour récupérer les informations de plusieurs demandes avec une seul appel)
 - ▶ Découpage de getNumUnique
 - ▶ Les autres WS (à définir)

Questions et réponses



Réponses aux questions posées en séance

- ▶ **Y a-t-il eu des modifications sur les WS unitaires historiques, c'est-à-dire les SOAP, pour récupérer la demande ?**

Non, jusqu'à présent le chantier GDM n'a pas impacté les WS unitaires historiques.

- ▶ **Pouvez-vous nous confirmer la fréquence d'appels recommandée à GDM**

Minimum 2 fois par jour pour les guichets récupérant moins de 5000 demandes par appel

Maximum chaque heure pour les autres guichets (ceux qui récupèrent plus de 5000 demandes par appel).

Attention, d'autres recommandations ont été formulées dans les slides précédents et seront vérifiées régulièrement.



Retour des éditeurs – Prévision de la fin des développements & déploiement en production

Éditeur	Intervenant	Date estimée de la fin des développements
Sopra Stéria	Céline DAVOUST	Fin 1 ^{er} trimestre 2025
Scépia	Emilie BOUQUET	Fin 1 ^{er} trimestre 2025
Agence IE	Nicolas ALEXANDRE	A plus tard au 1 ^{er} trimestre
AAREON	Olivier BLANLUET	Dès maintenant, prêts mais fréquence d'appels à ajuster (actuellement toutes les 15 minutes)
ACG Synergie	Richard CAUMON	Au premier semestre 2025, à l'ensemble des bailleurs
Need Solution	Benjamin FAIVRE	Prêts, en attente des habilitations
Batigère	Renaud LANDRY	Début d'année 2025

Premier constat, premier ajustement demandé

Un premier constat des appels GDM qui sont actuellement effectués et particulièrement l'usage du paramètre "depuis".

Nous avons constaté cet enchaînement d'appels :

- 1^{er} appel « jour-j » à 23:00 avec « depuis » égale « j-1 à 23:01 »
- 2^e appel « j+1 » à 23:00 « depuis » égale « j-1 à 23:01 »

Problème :

En appelant GDM avec ces valeurs pour le paramètre « depuis », vous ne récupérez pas les mouvements effectués entre « j-1 23:00 » et « j-1 23:01 ».

Recommandation :

Appeler avec un léger (quelques minutes) chevauchement (arbitrairement 30 minutes pour l'exemple), ou sans aucun chevauchement mais, quoi qu'il arrive, sans trou.

Exemple, avec un chevauchement de 30 minutes pour l'exemple :

- ✓ 1^{er} appel jour-j à 23:00 avec « depuis » égal « j-1 à 23:30 »
- ✓ 2^e appel j+1 à 23:00 « depuis » égal « j-1 à 23:30 »



Déploiement du reporting 3DS dans le SNE transactionnel

Rappel du contexte

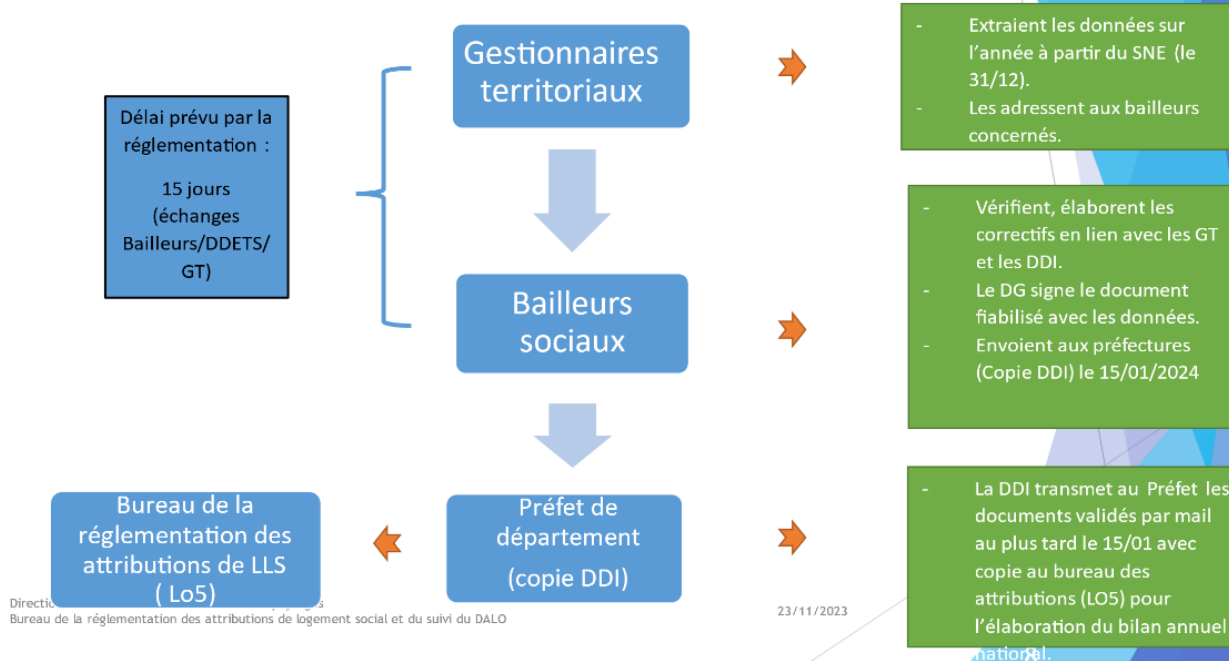
Cadre juridique

L'article L. 441-1 du CCH, prévoit que les bailleurs doivent rendre compte tous les 6 mois des attributions de logement, sur les territoires concernés par les objectifs de la loi LEC. Le bailleur doit transmettre au préfet :

- le nombre et la part des attributions réalisées hors QPV au profit des ménages du 1^{er} quartile et des ménages relogés dans le cadre de l'ANRU
- le nombre et la part des attributions réalisées en QPV au profit des ménages des quartiles 2,3 et 4

Procédure mise en place en 2023 dans l'attente d'une évolution du SNE transactionnel

Reporting 3 DS : Rappel de la procédure



Production du reporting 3DS au 15 janvier 2025

Procédure en place et valide jusqu'au reporting dû au 15 janvier 2025 :

- Extraction des tableaux de reporting depuis l'infocentre SNE par les GT
- Envoi par les GT des tableaux (agrégés et détaillés) aux bailleurs de leur périmètre
- Vérification / ajustement par les bailleurs, en lien avec les GT le cas échéant
- Envoi des tableaux (version agrégée) validés par les directions générales des OLS, par les bailleurs eux-mêmes, aux services de l'Etat (Préfet /copie aux DDETS)



- Le reporting devra porter sur toute l'année 2024
- Il tiendra compte de la nouvelle géographie des QPV
- L'infocentre sera chargé le 04 janvier 2025 (au soir) des données saisies dans le SNE le 30 et 31/12/2024

Evolution 3DS conduite dans le SNE transactionnel

Mise à disposition du reporting dans le SNE transactionnel à partir de fin février 2025 (en préparation du reporting à réaliser au 30 juin 2025) afin de permettre aux bailleurs de monitorer de manière régulière leurs données (fiabilisation) et d'être autonomes dans la sortie du reporting.

Nature de l'évolution dans le SNE pour les profils « guichet bailleur », « consultant simple et consultant sensible bailleurs » :

- ▶ Création d'un nouvel onglet « statistiques » associé à un menu « reporting 3DS » pour les profils « bailleurs » à compter de fin février 2025
- ▶ Saisie du périmètre recherché à partir des filtres (année, département(s), EPCI/EPT)
- ▶ Téléchargement des tableaux sous format excel, après validation des filtres
- ▶ Ces mêmes fonctionnalités seront disponibles via webservice pour les SI interfacés
- ▶ Seuls les bailleurs sous SPTA ne sont pas concernés du fait du dispositif arrêté par la DHUP avec les SPTA

NB : les GT auront également accès à cette nouvelle fonctionnalité pour accompagner les bailleurs dans l'utilisation de l'outil et la faibilisation de la donnée

Evolution 3DS conduite dans le SNE transactionnel

Il sera possible de :

- saisir avant le 1^{er} mars de l'année N, l'année N-1 ou l'année en cours. A compter du 1^{er} mars de l'année N, seules les données de l'année N pourront être extraites (fonctionnement lié aux durées de conservations des DLS dans la base SNE). Les données extraites seront les données arrêtées au 30 ou 31 du mois précédent.
- solliciter un seul département, plusieurs départements ou tous les départements.
- sélectionner l'ensemble des EPCI/EPT du/des départements sélectionnés ou seulement le ou les EPCI/EPT sur le(s)quel(s) il souhaite extraire les données.

le département de l'EPCI/EPT est déterminé en fonction de sa commune siège.

- demander tous les EPCI/EPT du département sélectionné, ou uniquement ceux soumis à la réforme ou uniquement ceux non soumis à la réforme

le bailleur accèdera uniquement à ses propres données.

Précisions complémentaires :

- Le bailleur aura la possibilité d'extraire les données pour les EPCI/EPT concernés par la réforme, mais aussi ceux non concernés, et ce bien qu'il n'y ait pas de quartile fixé par arrêté pour ces territoires. En effet, le SNE calcule les quartiles pour l'ensemble des EPCI/EPT.
- La date d'extraction apparaîtra sur l'édition du reporting
- Le résultat du reporting sera en cumulé afin d'éviter la consolidation de données extraites chaque mois et qui auraient été modifiées entre temps
- le reporting se présentera sous la forme actuelle de deux onglets (données agrégées et données détaillées). Sur le tableau « détail » apparaissent les indicateurs suivants afin de faciliter le travail de fiabilisation des bailleurs :

- Date de signature du bail
- Date de la radiation
- Délai entre la date de signature du bail et la date de radiation
- Date remontée dans le SNE
- Délai de remontée de la radiation dans le SNE

Evolution 3DS conduite dans le SNE transactionnel

Accueil Demande Consultation **Statistiques**

Statistiques

Reporting 3DS


Utilisateur

Nom : Bouhalli Zied

Profil : Guichet Enregistreur

Restriction : Immobilière
Basse Seine

 [Changer de profil](#)

 [Quitter l'application](#)

Reporting 3DS



Critères de recherche

Période : 2024 ▼

Périmètre réglementaire : EPCI/EPT soumis à la réforme ▼

Départements : EPCI/EPT :

[Tous les départements](#) [Tous les EPCI/EPT](#)

 Télécharger  Rétablir

[Haut de la page](#)

• Mise à jour le : 04 octobre 2024 • [Plan du site](#) • [Politique d'accessibilité](#) • [Mentions légales](#)

Numéro Unique v13.27.0 - Serveur : tomcat rec2
© GIP SNE
La maîtrise d'oeuvre est assurée par le GIP SNE

Evolution 3DS conduite dans le SNE transactionnel

Pour une appropriation au fil de l'eau, un plan d'accompagnement au changement est proposé :

Actions réalisées :

- enquête auprès de quelques bailleurs en août 2024 sur les attentes et besoins
- présentation de l'évolution 3DS au webinaire GT du 09/10/2024
- communication aux éditeurs lors du club « éditeur » du 07 novembre 2024.

Actions à réaliser :

- publication du cahier des interfaces sur le site d'information des professionnels du SNE
- mise à disposition des GT d'une communication en direction des OLS (hors territoire sous SPTA) - planning prévisionnel fin 2024/début 2025
- test de la fonctionnalité avec quelques bailleurs et GT début 2025



Avez-vous des questions ?

Déploiement de 3DS – Accrochage technique

Documentation technique

- ▶ Le contrat d'interface REST est disponible (contient 3DS et GDM)
 - ▶ Publié le 8 novembre 2024 sur le Site d'information des professionnels du SNE
 - ▶ Page Documentation > Documentation technique :
<https://sne.info.application.logement.gouv.fr/documentation-generale>

Habilitation et accrochage technique

- ▶ Accrochage technique possible dès la mise en exploitation (ÉCOLE et PROD)
- ▶ Pas d'habilitation particulière (même certificat) mais il faut que le guichet soit de type bailleur

Planning prévisionnel des déploiements

<https://sne.info.application.logement.gouv.fr/actualites-0/planning-previsionnel-des-deploiements>

- ▶ Version : SNE-PGP 13.27 + 13.28
- ▶ Mise en ÉCOLE : 19 novembre 2024
- ▶ Mise en PROD : 26 novembre 2024

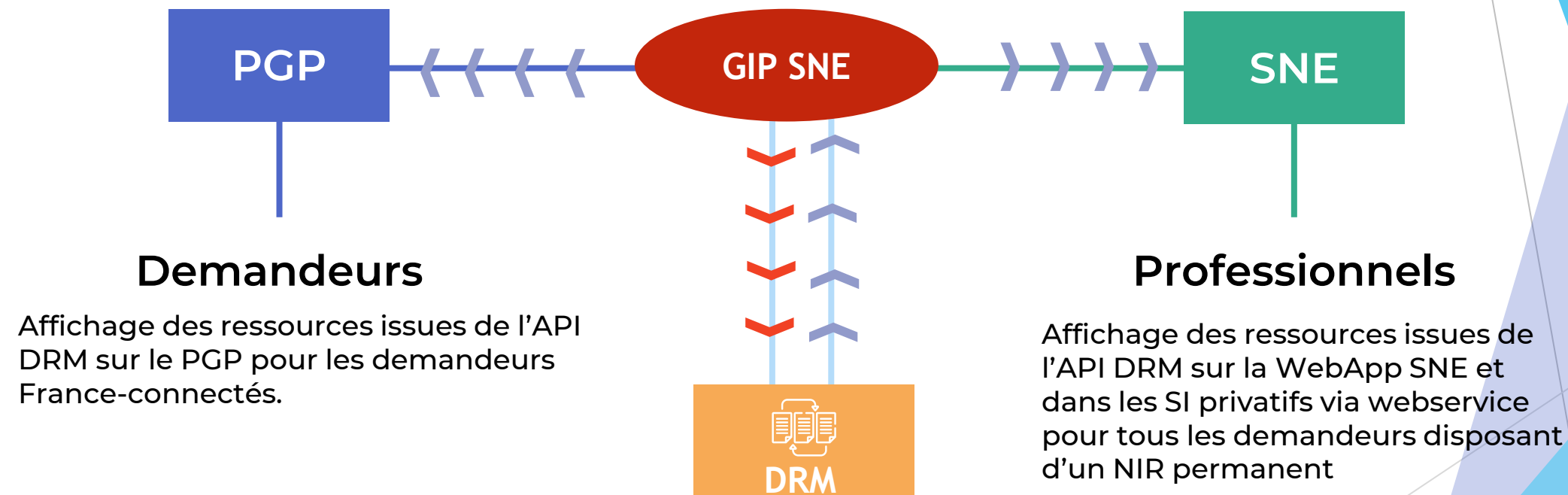
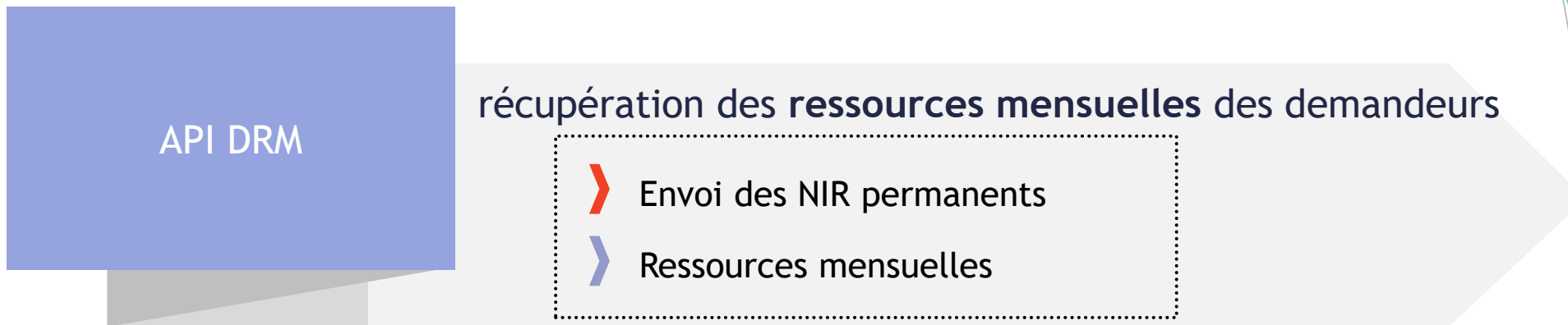
Attention, ces dates sont « techniques », ne pas confondre avec les dates d'ouverture aux bailleurs, voir diapositive 17 « Évolution 3DS conduite dans le SNE transactionnel ».

Déploiement de DRM

Stratégie de déploiement

Objectifs et modalités de fonctionnement de l'API DRM

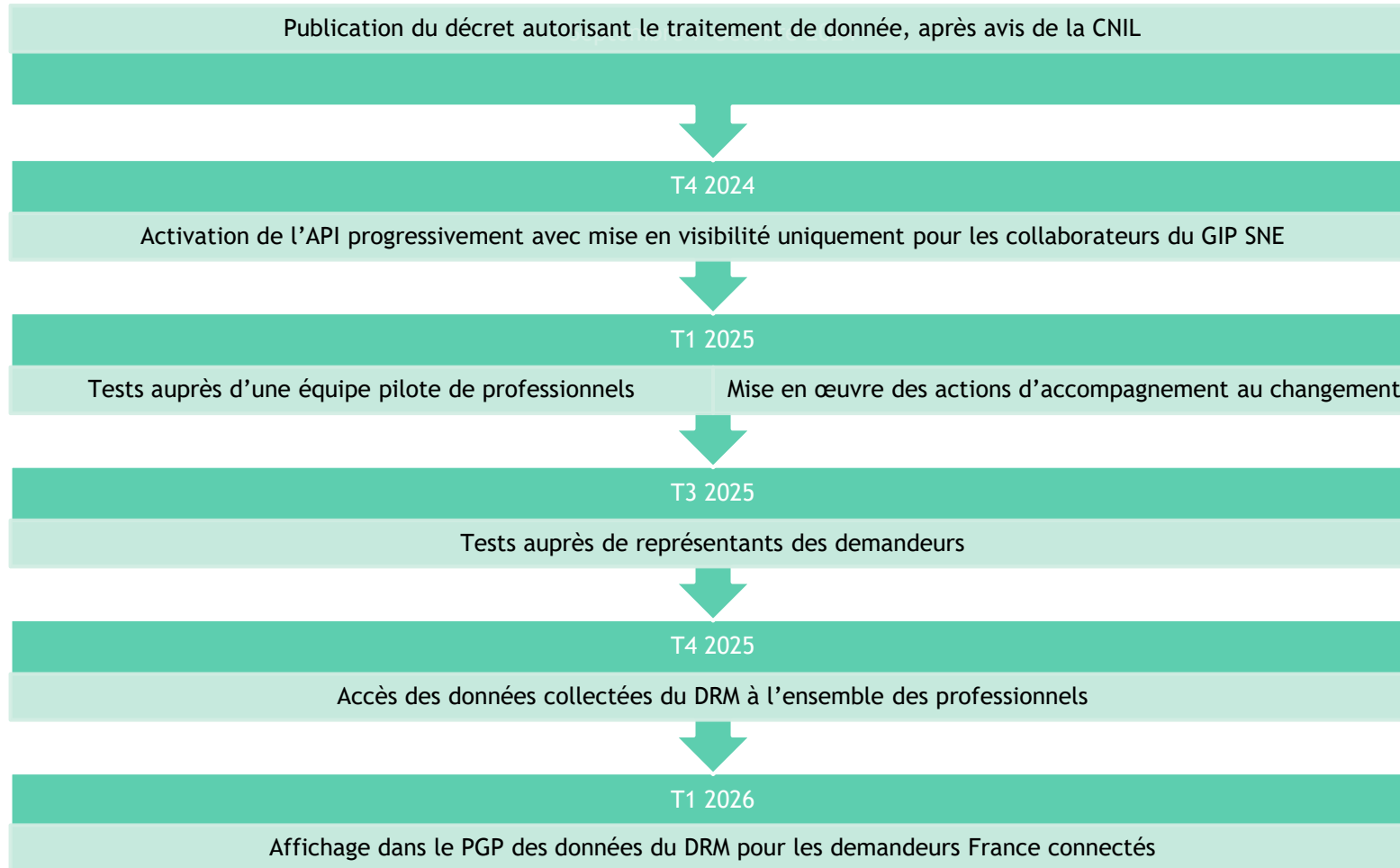
- ▶ Ce chantier inscrit dans la feuille de route du GIP SNE 2022-2025 vise à :
 - ▶ faciliter les démarches du demandeur dans le respect du principe du dites-le nous une fois (plus de mise à jour à faire chaque mois)
 - ▶ fiabiliser les informations en collectant directement les informations auprès de l'administration, dans le respect du droit d'information, d'accès et de modification pour le demandeur
- ▶ L'API DRM permettra de collecter auprès de l'administration, les ressources mensuelles perçues par les demandeurs de logement disposant d'une demande de logement social active et d'un NIR permanent.
- ▶ Points d'attention :
 - ▶ Seuls les demandeurs dotés d'un NIR « permanent » pourront bénéficier de l'appel à l'API DRM (exclusion des demandeurs sans NIR, des demandeurs avec NIR temporaires et des co-demandeurs et personnes à charge)
 - ▶ Seules les ressources disponibles dans PASRAU et DSN (bases de données interrogées par DRM) pourront être déversées. Cela exclut pour le moment, par exemple, les travailleurs indépendants et les auto-entrepreneurs dont les ressources ne sont pas disponibles dans DRM. De même, si un employeur tarde sur sa déclaration DSN, les revenus ne seront pas disponibles dans le DRM et donc non déversés dans le SNE
 - ▶ Les données collectées sont mises en visibilité de tous les professionnels habilités à accéder aux données du SNE, depuis la WebApp du SNE ou le SI privatif par webservice.
 - ▶ L'affichage aux demandeurs sera disponible sur le portail grand public depuis leur espace privé aux demandeurs France connectés, et sur le site [Mes droits sociaux](#), pour les demandeurs non France connectés



L'appel de l'API se fera dès validation de la DLS. A l'initialisation, les ressources sur les trois derniers mois sont collectées, puis mises à jour mensuellement. Les données sont conservées sur 3 mois glissants. La mise à jour mensuelle permettra de renseigner les ressources M-1 et de supprimer les ressources M-4.

Planning prévisionnel de déploiement DRM:

Une mise en service progressive et échelonnée pour sécuriser et maîtriser l'appropriation pour les acteurs



Questions et réponses



Réponses aux questions posées en séance

- ▶ **Un guichet pourra-t-il interroger DRM au moment de la saisie d'une DLS ?**

Non, ce cas d'usage a été écarté pour des raisons de sécurité. L'API DRM sera appelée uniquement par le système et lorsque la DLS est enregistrée.

- ▶ **La mise à jour mensuelle des ressources par DRM sera-t-elle notifiée dans GDM ?**

Non, sinon cela signifierait qu'on signale le mouvement pour tout le stock tous les mois. Par contre, le guichet pourra appeler le prochain WS DRM en tant que de besoin.

- ▶ **Un guichet pourra-t-il s'appuyer sur les données du DRM dans le cadre du rapprochement offre/demande ?**

Il est plutôt envisagé un appel du WS DRM en phase d'instruction, pour les candidats désignés.



Questions et réponses

Merci pour votre attention

